

Nous voulons que ceci ou que cela soit fait; nous voulons un relèvement de dépenses de \$50,000. Nous ne pouvons dire, "oui, nous ferons droit à votre demande sans investigation."

D. Est-ce que quelques-uns de vos investigateurs vont ont dit comment ils procèdent dans certains cas quand ils rencontrent un fonctionnaire qui demande un reclassement?—R. Ils n'ont pas parlé de cas particuliers.

D. Vous ont-ils dit qu'ils sont entrés pour dire qu'un monsieur demande que l'Etat dépense plus d'argent pour vous. Avez-vous entendu cette phrase?—R. Non, je ne l'ai pas entendue.

D. Ils se contentent de s'asseoir, ils parlent d'une position, puis ils discutent pendant huit ou neuf minutes de questions étrangères, puis ils sortent?—R. Ils n'évaluent pas la position de cet homme quand ils lui parlent; ils évaluent l'homme; et l'inspecteur consulte ensuite le tableau d'organisation, examine les dossiers, analyse le travail, puis il décide combien importante est la tâche de cet homme. Nous avons un investigateur il n'y a pas longtemps,—je ferai remarquer en passant que c'est un de nos fonctionnaires bilingues...

D. Ne faites pas de compliments à votre personnel; nous ferons les compliments quand ils seront mérités.—R. Je vous demande pardon. Il fit une enquête pour un département qui ne relève pas ordinairement de notre juridiction et je crois qu'il lui a fallu trois mois environ pour accomplir sa tâche,—peut-être est-ce un peu long,—oui trois mois environ, et quand il eut fini sa tâche il avait peut-être un écart de \$25,000 entre son chiffre et celui du département et le chiffre du département visait peut-être 1,100 employés. Il donna la majeure partie de ces \$25,000 aux employés dans les basses classes tandis que d'autres département augmentaient les traitements d'employés des classes supérieures.

D. Avez-vous connaissance d'un cas où un investigateur fit un rapport qui n'était pas d'accord avec le rapport du chef du service?—R. Ils ne sont pas d'accord sur plusieurs rapports.

D. Oui, et plus tard la Commission envoya deux investigateurs?—R. Il y eut, je crois, des cas où nous avons envoyé deux investigateurs.

D. Et le rapport des deux investigateurs était favorable à la jeune fille qui préparait le budget des dépenses. Ne serait-ce pas le cas que vous avez à l'esprit?—R. Non, j'ignore ce fait particulier que vous mentionnez,—je n'en ai pas eu connaissance.

D. C'est le cas où vous avez envoyé un investigateur qui fit un rapport défavorable et quand deux investigateurs entreprirent cette enquête leur rapport fut favorable?—R. Nous avons peut-être eu un investigateur qui s'est rendu dans le ministère et qui était plus ancien que l'autre, et il arrive parfois qu'un investigateur croisera le fer avec un haut fonctionnaire de ministère; alors, nous devons essayer de résoudre le problème et d'obtenir le point de vue de quelque autre personne. Vous savez qu'une tâche énorme est imposée à un homme qui se rend...

D. Je comprends, ce doit être une tâche colossale si la moitié du personnel du service civil veut être reclassé?—R. Avez-vous jamais rencontré un fonctionnaire civil qui ne veut pas être reclassé?

D. Pas reclassé, nommé permanent de temps à autre après une période de six ans à titre de temporaire. Vous avez des cas d'employés qui sont encore temporaires après six ans de service?—R. Nous avons recommandé au Conseil du trésor qu'ils soient nommés permanents.

Le président:

D. Et sur 232 employés la Commission comprend 82 temporaires.—R. Oui, c'est exact.

[M. J. H. Stitt.]